



## **ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

**SAMEDI 19 MARS 2022 à 14h**

### **- PROCURATION -**

**(Concerne un délégué de club qui donne procuration à un autre délégué de club)**

*Attention à ne pas confondre procuration et mandat. La procuration permet au délégué d'un club de voter en lieu et place du délégué d'un autre club, conformément aux consignes de vote données par le club qui donne procuration ; le mandat permet au délégué d'un club ne pouvant se rendre à une AG de se faire représenter par son suppléant désigné en application des statuts du club.*

Je soussigné(e) : .....

Délégué du club : ..... N° .....

donne procuration à M. ....

Délégué du club : ..... N° .....

- aux fins de me représenter à l'assemblée générale de la ligue de Bretagne de Tennis, le 19 mars 2022.
- Et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour.

Fait à....., le .....

**Signature du délégué donnant procuration**

**précédée de « Bon pour pouvoir » :**

**Signature du délégué recevant procuration**

**précédée de « Bon pour acceptation » :**

**TOUT DELEGUE RECEVANT PROCURATION DOIT ETRE EN MESURE DE PRESENTER SA LICENCE DE L'ANNEE EN COURS AINSI QU'UNE PIECE D'IDENTITE EN COURS DE VALIDITE (CNI, PASSEPORT OU PERMIS DE CONDUIRE).**